



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES



16 janvier 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le seize janvier deux-mille-dix-sept (16 janvier 2017) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MM            Le conseiller Robert Bergeron  
                 Le conseiller Patrice Charette  
                 Le conseiller Michel Lefebvre  
                 Le conseiller Gaétan Marier  
                 Le conseiller Claude Nantel

Était absent :                    M.            Le conseiller Claude Labonté

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

### 3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

### 4. RÉS. 001.01.2017            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la secrétaire-trésorière en reportant les items suivants à un ajournement de la présente séance:

- 7.14        *Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2011-202 pour un total de 198 300 \$ - Adjudication du contrat;*
- 7.15        *Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2011-202 pour un total de 198 300 \$ - Financement par billet;*

#### MUNICIPALITÉ DE LABELLE ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 16 JANVIER 2017

1.    Prière/Moment de réflexion
2.    Présences
3.    Ouverture de la séance
4.    Adoption de l'ordre du jour
5.    Approbation des procès-verbaux des séances du 19 décembre 2016



- 6. Appels d'offres et soumissions**
  - 6.1. Appel d'offres numéro 2017-01 concernant les services d'excavation pour l'année 2017 : Autorisation
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
  - 7.1. Autorisation du paiement des dépenses incompressibles prévues au budget 2017;
  - 7.2. Approbation des travaux relatifs à la subvention de 50 000 \$ obtenue dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – seconde tranche de 20 000\$ pour l'année budgétaire 2016-2017;
  - 7.3. Approbation des travaux relatifs à la subvention de 20 000 \$ obtenue dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier;
  - 7.4. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;
  - 7.5. Nomination d'un responsable des services électroniques clicSÉQUR pour la Municipalité;
  - 7.6. Nomination d'une autorité responsable ayant le droit de nommer un agent principal pour l'inscription de la Municipalité au RE Web;
  - 7.7. Nomination de représentants de la Municipalité auprès de l'Agence du Revenu du Canada;
  - 7.8. Nomination d'une représentante de la Municipalité auprès du ministère du Revenu du Québec;
  - 7.9. Remplacement d'un membre du Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité de Labelle;
  - 7.10. Remplacement d'un membre du Comité intermunicipal sur la collecte et le transport des matières résiduelles;
  - 7.11. Adoption de la politique numéro 2017-61 relative à la dénomination des rues et des lieux;
  - 7.12. Cautionnement d'un prêt temporaire pour la Chambre de commerce de Labelle;
  - 7.13. Autorisation de signatures pour entente de contribution avec l'Agence de développement économique du Canada;
  - 7.14. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2011-202 pour un total de 198 300 \$ - Adjudication du contrat;
  - 7.15. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2011-202 pour un total de 198 300 \$ - Financement par billet;
- 8. Travaux publics**
- 9. Urbanisme et environnement**
  - 9.1. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports pour l'ajout de panneaux sur la route 117;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
  - 11.1. Festival classique des Hautes-Laurentides;
  - 11.2. Souper-bénéfice de la Fondation pour la réussite des élèves;
  - 11.3. Aide financière à divers organismes;
  - 11.4. Aide financière à divers organismes externes;
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**



**15. Comptes**

- 15.1. Approbation des comptes du mois de décembre 2016;
- 15.2. Ratification de la liste des déboursés;

**16. Varia**

**17. Période de questions et réponses**

**18. Levée de la séance ordinaire**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

**5. RÉS. 002.01.2017 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 19 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu les procès-verbaux des séances du 19 décembre 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 soient approuvés tels que rédigés par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

**6.1 RÉS. 003.01.2017 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-01 CONCERNANT LES SERVICES D'EXCAVATION POUR L'ANNÉE 2017 : AUTORISATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale, Mme Claire Coulombe, à aller en appel d'offres pour des services d'excavation pour l'année 2017 conformément au devis joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adoptée

**7.1 RÉS. 004.01.2017 AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PRÉVUES AU BUDGET 2017**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement des dépenses incompressibles suivantes prévues au budget pour l'année 2017.



Description	Code objet	Montant
Salaires élus	130 à 139	86 433 \$
Salaires	140 à 150	1 485 878 \$
Cotisations de l'employeur	200 à 299	391 087 \$
Téléphonie	331	18 349 \$
Internet	335	652 \$
Contrat de gestion piscine	411	54 996 \$
Assurance générale	421	72 872 \$
Contrat de déneigement	443	206 374 \$
Collecte des matières résiduelles	446	123 375 \$
Contrat de gestion patinoire	447	27 675 \$
Immatriculation des véhicules	455	12 964 \$
Cotisations et abonnements	494	25 578 \$
Location de bâtiment	511	3 150 \$
Location de terrain	512	2 345 \$
Location de matériel	513	800 \$
Électricité	681	165 233 \$
Intérêts sur la dette à long terme	840	133 384 \$
Quote-part MRC	951	392 561 \$
Quote-part OMH	963	16 000 \$
	<b>Total des dépenses incompressibles</b>	<b>3 219 706 \$</b>
	<b>Total du budget</b>	<b>5 261 738 \$</b>
	<b>% des dépenses incompressibles sur le budget total</b>	<b>61.19 %</b>

Adoptée

**7.2 RÉS. 005.01.2017 APPROBATION DES TRAVAUX RELATIFS À LA SUBVENTION DE 50 000 \$ OBTENUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – SECONDE TRANCHE DE 20 000\$ POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016-2017**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
 APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac-Labelle, pour un montant subventionné de vingt mille dollars (20 000 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée



7.3 **RÉS. 006.01.2017** **APPROBATION DES TRAVAUX RELATIFS À LA SUBVENTION DE 20 000 \$ OBTENUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins du Lac-Baptiste, du Lac-Caché et St-Cyr pour un montant subventionné de vingt mille dollars (20 000 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

7.4 **RÉS. 007.01.2017** **SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;



QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

Adoptée

**7.5 RÉS. 008.01.2017 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLICSÉQR POUR LA MUNICIPALITÉ**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que Mme Nicole Bouffard, directrice des finances, soit nommée responsable des services électroniques auprès de clicSÉQR afin de gérer efficacement les accès des différents utilisateurs et le maintien des actions à faire sur le site.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer avec ce responsable des services électroniques et à lui donner les accès nécessaires au bon fonctionnement de l'application clicSÉQR.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 165.05.2011.

Adoptée

**7.6 RÉS. 009.01.2017 NOMINATION D'UNE AUTORITÉ RESPONSABLE AYANT LE DROIT DE NOMMER UN AGENT PRINCIPAL POUR L'INSCRIPTION DE LA MUNICIPALITÉ AU RE WEB**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que Mme Nicole Bouffard, directrice des finances, soit nommée autorité responsable ayant le droit de nommer l'agent principal pour l'inscription de la Municipalité au RE Web (relevé d'emploi sur le Web) et que Mme Suzie Durand soit nommée en tant qu'agent principal.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 059.03.2013.

Adoptée

**7.7 RÉS. 010.01.2017 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



De nommer Mmes Claire Coulombe, directrice générale et Nicole Bouffard, directrice des finances, pour représenter la Municipalité de Labelle comme mandataires auprès de l'Agence du Revenu du Canada afin qu'elles soient en mesure de se faire communiquer tous les renseignements la concernant ainsi que pour demander des modifications de nature fiscale.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 061.03.2013.

Adoptée

7.8 **RÉS. 011.01.2017 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Mme Nicole Bouffard, directrice des finances, pour représenter la Municipalité de Labelle comme mandataire auprès du ministère du Revenu du Québec afin que lui soient communiqués tous les renseignements la concernant ainsi que pour demander des modifications de nature fiscales.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le formulaire d'autorisation à cette fin.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 280.11.2013.

Adoptée

7.9 **RÉS. 012.01.2017 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

CONSIDÉRANT le départ de Mme Marie-France Turpin qui siégeait au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité de Labelle à titre de représentante de l'employeur, en vertu de la résolution numéro 094.04.2015;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres nommés par l'employeur terminent leur mandat au cours du mois de mai 2018;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Mme Nicole Bouffard pour siéger au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité de Labelle à titre de représentante de l'employeur jusqu' en mai 2018, en remplacement de Mme Marie-France Turpin.

Adoptée



**7.10 RÉS. 013.01.2017 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITÉ INTERMUNICIPAL SUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-France Turpin avait été nommée par la résolution numéro 005.01.2016 à titre de représentante de la Municipalité de Labelle sur le Comité intermunicipal sur la collecte et le transport des matières résiduelles créé en vertu de l'entente intermunicipale relative à la collecte et au transport des déchets sur le territoire de la Municipalité de Labelle intervenue avec la Municipalité de La Minerve et la MRC des Laurentides, et que celle-ci n'est plus à l'emploi de la Municipalité;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De remplacer Mme Marie-France Turpin par Mme Nicole Bouffard, directrice des finances, à titre de représentante de la Municipalité de Labelle, en compagnie de M. le conseiller Robert Bergeron, sur le Comité intermunicipal sur la collecte et le transport des matières résiduelles créé en vertu de l'entente intermunicipale relative à la collecte et au transport des déchets sur le territoire de la Municipalité de Labelle intervenue avec la Municipalité de La Minerve et la MRC des Laurentides.

Que M. Gilbert Brassard, maire, et Mme Claire Coulombe, directrice générale, demeurent nommés à titre de substituts sur ce comité.

Adoptée

**7.11 RÉS. 014.01.2017 ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2017-61 RELATIVE À LA DÉNOMINATION DES RUES ET DES LIEUX**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la politique numéro 2017-61 relative à la dénomination des rues et des lieux.

Adoptée

**7.12 RÉS. 015.01.2017 CAUTIONNEMENT D'UN PRÊT TEMPORAIRE POUR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LABELLE**

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Labelle désire que la Municipalité cautionne un prêt temporaire de 49 000 \$ qui sera contracté à la Caisse Desjardins de la Rouge, pour le financement temporaire du projet *AventuRA Labelle* en attendant les versements de l'aide financière obtenue du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation dans le cadre du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence – Volet soutien aux activités et aux projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce Labelle est un organisme accrédité par la Municipalité de Labelle et que la Municipalité peut cautionner ce montant sans autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;





Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que, conformément aux pouvoirs que lui octroie le Code municipal du Québec, la Municipalité de Labelle cautionne la Chambre de commerce de Labelle pour un prêt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge d'un montant de 49 000\$ \$ jusqu'au 31 décembre 2017, en attendant le versement complet de l'aide financière obtenue (maximum 81 850 \$) du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation dans le cadre du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence – Volet soutien aux activités et aux projets structurants (dossier PADS-33164) pour le projet *AventuRA Labelle*;

D'autre part, nonobstant l'échéance du prêt fixée au 31 décembre 2017, il est entendu que le cautionnement demeurera en vigueur jusqu'au paiement complet du prêt et de sa fermeture.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents relatifs à ce cautionnement, pour et au nom de la Municipalité.

La présente résolution annule et remplace la résolution numéro 317.12.2016 portant sur le même sujet.

Adoptée

7.13

**RÉS. 016.01.2017            AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ENTENTE DE CONTRIBUTION AVEC L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 fut accordée par l'Agence de développement économique du Canada pour le projet visant l'amélioration du centre communautaire;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que Mme Claire Coulombe, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de contribution avec l'Agence de développement économique du Canada les documents inhérents au présent dossier.

Adoptée

9.1

**RÉS. 017.01.2017            DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR L'AJOUT DE PANNEAUX SUR LA ROUTE 117**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ainsi qu'un commerce de spa/détente se plaignent du bruit qui s'est accentué depuis le contournement de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE suite au contournement, il y a lieu d'ajouter des panneaux indiquant la halte touristique située au parc René-Lévesque;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'installation de deux panneaux sur la route 117 incitant les véhicules lourds à ne pas utiliser inutilement les freins moteurs, et ce, entre la sortie 145 et l'intersection avec le chemin de La Minerve, ainsi que deux autres panneaux annonçant la halte routière située dans le parc René-Lévesque.

Adoptée

**11.1 RÉS. 018.01.2017 FESTIVAL CLASSIQUE DES HAUTES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire encourager la vitalité culturelle sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une politique familiale qui a comme objectifs de proposer des spectacles pour chaque groupe d'âge des citoyens de la municipalité;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De signer une entente de partenariat avec le Festival classique des Hautes-Laurentides afin que ce dernier présente un spectacle gratuit pour les spectateurs, au coût de 5 000 \$ à la salle de spectacle du centre communautaire de Labelle, le 16 juillet 2017.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le poste budgétaire 02-70190-499.

Adoptée

**11.2 RÉS. 019.01.2017 SOUPER-BÉNÉFICE DE LA FONDATION POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de 3 billets, au coût de 125 \$ chacun, pour le souper-bénéfice de la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides, qui aura lieu le 27 avril 2017 à l'École hôtelière des Laurentides.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-70190-970.

Adoptée

**11.3 RÉS. 020.01.2017 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES**

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder et de verser aux organismes, qui en ont fait la demande, qui ont respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui ont fourni les documents demandés par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées, et ce, selon les disponibilités des fonds et les besoins des organismes.

- Association des propriétaires au Lac Labelle: 18 142 \$
- Association de la branche Ouest/Chadrofer: 1 848 \$
- Association des propriétaires du Lac Joly: 1 000 \$
- APROLL: 17 500 \$
- Association du chemin de la Pointe-des-Pins: 1 225 \$
- Association chasse et pêche de Labelle: 1 500 \$
- Cercle de Fermières: 200 \$
- Chambre de Commerce de Labelle: 4 000 \$
- Club de ski de fond de Labelle: 4 000 \$
- Club de Tir de Labelle: 400 \$
- Comité de la Gare: 3 000 \$
- Comité des Loisirs: 4 000 \$
- Comptoir d'Entraide de Labelle: 5 000 \$
- Maison des Jeunes de Labelle: 4 000 \$
- Société d'Histoire de la Chute-aux-Iroquois: 2 000 \$
- Groupe Scouts de Labelle: 250 \$
- Nourri-source: 250 \$
- Au club quad, l'équivalent du montant du compte de taxe annuel.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, postes budgétaires 02-70190-970 / 02-39000-970.

Adoptée

11.4

**RÉS. 021.01.2017 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES EXTERNES**

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder et de verser aux organismes qui en ont fait la demande et qui ont respecté les exigences particulières émises par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées, et ce, selon les disponibilités des fonds et les besoins des organismes.

- Écluse des Laurentides: 2 525 \$
- Club Richelieu-Camp la Ripousse/SQ: 500 \$
- Comité des médecins: 5 000 \$
- Commission scolaire des Laurentides: 250 \$
- Festival de la Rouge: 300 \$
- Opération Nez-Rouge: 500 \$
- À la SÉPAQ, le montant de la facture, mais n'excédant pas 7 000\$.



Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-70190-970.

Adoptée

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

#### 15.1 RÉS. 022.01.2017 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant quatre-vingt-six-mille-trois-cent-soixante-dix-sept dollars et vingt cents (86 377,20 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ Daniel Bédard, excavation	2 269,61 \$
➤ CMP Mayer inc.	3 735,54 \$
➤ Compass Minerals Canada Corp	11 768,20 \$
➤ Jardin Dion	6 907,41 \$
➤ JOFI (entreprises) enr.	3 616,26 \$
➤ PG Solutions inc.	23 086,99 \$
➤ Quincaillerie Gauthier	2 448,29 \$
➤ Signoplus	3 827,00 \$

Adoptée

#### 15.2 RÉS. 023.01.2017 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de cent-trente-sept-mille-soixante-douze dollars et dix-neuf cents (137 072,19 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 5181 à 5206 et les numéros de chèques de 39686 à 39698 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Hydro-Québec	3 837,27 \$
➤ Sonic CO-OP/FCDQ carte	8 326,29 \$
➤ Club de ski de fond de Labelle	3 000,00 \$
➤ LCR Construction inc.	10 002,83 \$
➤ 9077-2146 Québec inc. (dénouement)	36 836,23 \$
➤ L'Industrielle Alliance	18 211,66 \$
➤ SSQ Société d'assurance-vie inc.	6 379,31 \$
➤ Hydro-Québec	4 312,37 \$
➤ Ministre du revenu du Québec	9 480,76 \$
➤ Receveur général du Canada	11 672,98 \$

Adoptée



16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **RÉS. 024.01.2017 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance soit ajournée au mardi 17 janvier 2016 à 18 h 30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, les items suivants :

- 1- Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2011-202 pour un total de 198 300 \$ - Adjudication du contrat;
- 2- Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2011-202 pour un total de 198 300 \$ - Financement par billet;

Il est 20 h 21.

Adoptée

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Gilbert Brassard  
Maire

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière/directrice  
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Gilbert Brassard  
Maire